

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07. 01 . 01

Séance du 03 avril 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procurat ion(s) :

Étai (ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Étai (ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 03 / 2019

Approbation du compte de gestion de la commune pour l'année 2018

Date d'affichage
05 / 04 / 2019

Vu le compte de gestion de la commune pour l'année 2018.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.. / .. / ..

Vu que les résultats sont conformes au compte administratif.

et publication du :

.. / .. / ..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte de gestion de la commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07. 01 . 02

Séance du 03 avril 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 03 / 2019

Approbation du compte de gestion du CCAS pour l'année 2018

Date d'affichage
05 / 04 / 2019

Vu le compte de gestion du CCAS pour l'année 2018.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

Vu que les résultats sont conformes au compte administratif.

et publication du :

.././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte de gestion du CCAS.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07. 01 . 03

Séance du 03 avril 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 03 / 2019

Approbation du compte administratif de la commune pour l'année 2018

Date d'affichage
05 / 04 / 2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Mr le Maire s'étant retiré, le doyen de l'assemblée présente aux conseillers le :
compte administratif de la commune pour l'année 2018.

Les résultats sont les suivants :

En fonctionnement :

Dépenses : 209 926, 89

Recettes : 399 848, 34

Soit un solde de 189 921,45

En investissement :

Dépenses : 114 828, 28

Recettes : 33 882, 59

Soit un déficit de - 80 945, 69

Il précise que les résultats sont conformes au compte de gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif de la COMMUNE.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07. 01 . 04**

Séance du 03 avril 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation

28 / 03 / 2019

Approbation du compte administratif du CCAS pour l'année 2018

Date d'affichage

05 / 04 / 2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Mr le Maire s'étant retiré, le doyen de l'assemblée présente aux conseillers le compte administratif du CCAS pour l'année 2018.

Les résultats sont les suivants :

En fonctionnement :

Dépenses : 2 835 , 60

Recettes : 0

Soit un déficit de 2 835, 60

Il précise que les résultats sont conformes au compte de gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif du CCAS.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07. 10 . 05**

Séance du 03 avril 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 03 / 2019

Dissolution du CCAS

Date d'affichage
05 / 04 / 2019

Sur proposition du Maire,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de dissoudre le CCAS.

et publication du :

./././....

Par conséquent, le résultat de clôture du CCAS à savoir + 1 921, 90 sera repris sur le budget 2019 de la COMMUNE.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07. 01 . 06

Séance du 03 avril 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 03 / 2019

Date d'affichage
05 / 04 / 2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

Affectation des résultats

Vu les résultats de clôture de la COMMUNE pour 2018, à savoir:

En fonctionnement : + 678 115, 18

En investissement : - 25 953, 83

Vu la dissolution du CCAS et la reprise des résultat sur le budget d ela commune.

Vu les résultats de clôture du CCAS pour 2018, à savoir :

En fonctionnement : + 1 921, 90

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide d'affecter les résultats comme suit:

Le solde de fonctionnement de la COMMUNE soit 678 115, 18 sera affecté :

- en fonctionnement au 002 du BP 2019 pour 654 083,25
- au 1068 pour 25 953, 83

**Le solde de fonctionnement du CCAS soit 1 921, 90 sera affecté
En fonctionnement au 002 du BP 2019**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07. 01 . 07

Séance du 03 avril 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 03 / 2019

Vote du budget primitif de la COMMUNE pour 2019

Mr le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif pour l'année 2019.

Il précise que :

En fonctionnement , les dépenses et les recettes s'équilibrent à 871 333, 25

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 899 087, 08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget 2019 de la COMMUNE tel qu'il a été présenté.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07. 01 . 08**

Séance du 03 avril 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 03 / 2019

Vote des trois taxes

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide de maintenir les trois taxes au même taux qu'en 2018, à savoir :

Taxe d'habitation : 6,04%

Taxe foncière bâtie : 6, 87 %

Taxe foncière non bâtie : 15,14 %

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07. 05 . 09**

Séance du 03 avril 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 03 / 2019

Subventions aux associations

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide de verser des subventions comme suit :

FEP : 3 000 euros

ACCA : 150 euros

Souvenir Français : 50 euros

Une rose un espoir : 50 euros

Réseau MAILLAGE : 50 euros

Marche et Rêve : 50 euros

Cercle Généalogique du Pays de Briey : 50 euros

Office du Tourisme : 50 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Autres domaines
de compétences par thème
Autres domaines de compétences
des communes
N° 09.01.10**

Séance du 03 avril 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 03 / 2019

Devis pour travaux sylvicoles

Le Maire rappelle que par délibération du conseil en date du 06 mars 2019, le conseil a validé le programme de travaux à réaliser en forêt pour 2019, sur la base du devis présenté par l'ONF pour un montant estimatif de 11 211, 80 euros HT et ce sous réserve de consulter d'autres devis.

Le Maire précise qu'un autre devis a été reçu en mairie. Il a été proposé par l'entreprise BOURHOVEN Loïc et ne concerne que la réalisation des travaux de maintenance de cloisonnement et de dégagement manuel en pleine régénération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir :

Pour les travaux préalables à la régénération (peignage de la ronce) : le devis de l'ONF pour un montant HT de 1 862, 10 euros

Pour les autres travaux figurant sur le devis, à savoir :

Maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation peu importante (végétation herbacée ou semi- ligneuse de diamètre < 5-7 cm dans les parcelles 11r1 et 16r1 pour une longueur de 3,56 km)

Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m , végétation herbacée ou semi- ligneuse de faible diamètre pour les parcelles 11r1 et 18r1 pour une longueur de 8,08 km

Maintenance de cloisonnement au broyeur dans une végétation peu importante (végétation herbacée ou semi- ligneuse de diamètre < 5 à 7 cm pour la parcelle 29r1 sur une longueur de 1,75 km)

Travaux de dégagement manuel en pleine régénération naturelle feuillue avec maintien du gainage chêne dans les parcelles 11r1 , 16r1 et 18r1 pour une surface de 7,95 ha

Le Conseil Municipal retient le devis de Mr BOURHOVEN Loïc pour le montant de 7 569, 30 HT à savoir 8 326, 23 TTC

ASSISTANCE TECHNIQUE A DONNEUR D'ORDRE

Pour le suivi des travaux énumérés ci- dessus, le Conseil Municipal accepte le devis de 1 563 euros HT soit 1 875 euros TTC

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

